

DOCUMENT XXIV

*S. Em. le Card. Secrétaire d'Etat
à M. Nisard, ambassadeur de France.*

1^{er} juin 1903.

Dès que commencèrent à circuler des bruits touchant une restitution éventuelle de la visite par le président de la République française au roi d'Italie à Rome, le représentant du Saint-Siège à Paris ne manqua point, comme c'était son devoir, d'interroger à ce propos S. Exc. M. le ministre des Affaires étrangères, lui exposant les raisons que le Saint-Siège aurait de déplorer un événement de ce genre, et les graves conséquences qui en seraient dérivées au détriment des bons rapports existant jusqu'ici entre la France et le Saint-Siège. A diverses reprises, M. Delcassé n'hésita aucunement à assurer le Nonce pontifical qu'il ignorait absolument l'existence de négociations entre les deux Gouvernements italien et français touchant la visite supposée, et que pourtant, plus qu'aucun autre, il devait être en mesure de connaître tout ce qui se rapportait à ce sujet. Pas plus tard que le 13 du mois qui vient de se terminer, il affirmait de nouveau, de la façon la plus catégorique, que personne jusque-là ne lui avait parlé de visites ni à recevoir ni à rendre. Ne doutant point de la loyauté de M. le ministre, le représentant pontifical, tranquillisé par les déclarations obtenues, s'est abstenu d'en reparler. D'ailleurs, Votre Excellence aura pu, de son côté, remarquer sans peine que le Cardinal soussigné dans ses conversations n'a jamais fait aucune allusion à ce sujet.

Cependant, ces jours derniers, la presse officieuse des deux pays, sans être démentie en aucune façon, non seulement affirme avec insistance le plein accord qu'il y a entre l'Italie et la France touchant cet échange de visites, mais elle prétend de plus en indiquer les dates. C'est pourquoi le Saint-Père, voulant en matière si délicate prévenir tout malentendu qui pourrait surgir, et laissant d'ailleurs à la sagesse du Gouvernement français de prendre à cet égard telles décisions qu'il jugera plus convenables, a ordonné au Cardinal Secrétaire d'Etat soussigné de déclarer à Votre Excellence qu'une visite éventuelle du chef d'une nation catholique — tel que le président de la République française — au Quirinal, dans les conditions actuelles bien connues de Rome, Sa Sainteté la regarderait comme une offense non moins aux droits du Saint-Siège qu'à son auguste personne, et que, par suite, elle décline toute responsabilité des conséquences fâcheuses qu'un événement de ce genre aurait pour l'influence française dans les pays étrangers.